

Opinion divergente du Parti libéral

Les membres libéraux du Comité permanent des finances et des affaires économiques ont analysé le Livre blanc sur la réforme fiscale et les mémoires soumis au Comité et en sont arrivés à la conclusion que la réforme du ministre Wilson est inacceptable.

Nous avons été heureux de travailler avec les autres membres du Comité pour chercher à combler les lacunes du Livre blanc. À cet effet, le Comité en est arrivé à un consensus sur un grand nombre de recommandations. Toutefois, même si nous souscrivons à la plupart de celles-ci, nous avons de sérieuses réserves sur certaines d'entre elles, comme nous l'expliquons plus loin.

Le Comité a entendu en tout 194 témoins. Ceux-ci sont venus nous dire essentiellement que les propositions du Livre blanc sur la réforme fiscale sont inadéquats, voire carrément inacceptables; plus particulièrement ils nous ont souligné qu'elles n'améliorent en rien la progressivité du régime fiscal des particuliers; qu'elles diminuent les bénéfiques aux familles; qu'elles découragent la formation du capital; et qu'elles réduisent la compétitivité des entreprises, notamment celles du secteur manufacturier.

Même si nous appuyons un grand nombre de recommandations du rapport, nous trouvons malheureux que l'introduction au texte laisse sous-entendre que celles-ci ne touchent que des «détails». On n'a qu'à lire les recommandations portant sur les programmes d'aide aux familles ayant plus de deux enfants, sur les assurances et les institutions financières, sur l'industrie du film, sur le secteur agricole, sur la recherche et le développement, sur les dépenses d'automobiles, sur les gains en capital, pour se rendre compte que ces recommandations sont fondamentales et ne touchent pas que des détails.

Même si le rapport du Comité est très sévère à l'endroit du Livre blanc, nous, les membres libéraux, avons de sérieuses réserves sur les recommandations du Comité touchant les points suivants : a) les taux et paliers d'imposition des particuliers b) les programmes d'aide aux familles; c) la taxation des petites entreprises et d) les actions accréditives. Par ailleurs, nous tenons à commenter la taxation des institutions